

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Le 30 septembre

Foire aux questions

GÉNÉRALITÉS.....	3
Qu'est-ce que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ?	3
Vais-je pouvoir communiquer avec le service d'assistance si j'ai besoin d'aide le 30 septembre ? ..	3
OPÉRATIONS.....	4
Les activités liées à la fin du mois de mon entreprise seront-elles touchées par le congé du 30 septembre?	4
Que se passera-t-il si j'ai un paiement de principal et/ou d'intérêt prévu le 30 septembre?	4
Que dois-je faire si le décaissement de mon emprunt (p. ex. un prêt, un prêt hypothécaire ou une ligne de crédit) est prévu pour le 30 septembre?	4
Que dois-je faire si j'ai des opérations qui doivent être traitées, décaissées, etc. le 30 septembre? ..	4
Que dois-je faire si j'ai des TEF, y compris la paie, prévus pour le 30 septembre?	4
À l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, les services de la Banque Scotia seront-ils les mêmes que lors des autres jours fériés fédéraux, comme la Jour du Souvenir? ..	4
Que dois-je faire si j'ai des questions ou si j'ai besoin d'aide?	5
PAIEMENTS.....	6
À quoi dois-je m'attendre si j'envoie ou si je reçois des paiements dans un compte détenu au Canada le 30 septembre ?	6
À quoi dois-je m'attendre si j'envoie ou si je reçois des paiements dans un compte détenu ailleurs qu'au Canada le 30 septembre ?	6
Que faire si j'ai des questions spécifiques au sujet de différents types de paiements ?	6
DÉLAIS DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS.....	6
TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS (TEF).....	6
PAIEMENT PAR TÉLÉVIREMENT	7
RELEVÉ ÉLECTRONIQUE QUOTIDIEN (RÉQ).....	7
Service d'encaissement accéléré par boîte postale.....	7
Transfert de fichiers d'images (TFI).....	7
Services électroniques de rapprochement des chèques.....	7
VIREMENT <i>Interac</i> POUR LES ENTREPRISES.....	8
FINANCEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL	8
Quelle sera l'incidence de ce nouveau jour férié sur mes opérations de financement du commerce international ?	8
Quelle sera l'incidence de ce nouveau jour férié sur mes lettres de crédit, mes paiements et mes documents entrants ?	8

Avertissement

Ce document a été préparé par La Banque de Nouvelle-Écosse à titre de document de référence à l'intention exclusive de sa clientèle. Il ne doit pas être réputé offrir des conseils financiers ou fiscaux ni des conseils en placement. La Banque de Nouvelle-Écosse n'offre aucune garantie relativement à ce document ou aux services qui y sont décrits. Ce document ne doit pas être distribué au grand public et est offert à titre d'information seulement. L'utilisation de ces services est assujettie aux conditions énoncées dans la documentation fournie lors de l'adhésion à ces services.

FINANCEMENT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	9
Quelle sera l'incidence de ce jour férié sur mes nouvelles opérations de financement de la chaîne d'approvisionnement (FCA) ?.....	9
Quelle sera l'incidence de ce jour férié sur le financement de mes opérations FCA existantes venant à échéance le 30 septembre ?.....	9

GÉNÉRALITÉS

Qu'est-ce que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ?

Le 30 septembre, la Banque Scotia observera la nouvelle Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (JNVR), un jour férié touchant le gouvernement fédéral et les milieux de travail assujettis à la réglementation fédérale. La JNVR vise à honorer les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui ont survécu aux pensionnats, ainsi que leur famille et leur collectivité et à s'assurer que la tragique histoire et les séquelles des pensionnats ne tombent jamais dans l'oubli. Ce devoir de mémoire est un élément essentiel du processus de réconciliation.

Nous avons à cœur de respecter la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et de continuer à répondre à vos besoins urgents, grâce à une équipe réduite, comme nous le faisons pour tous les autres jours fériés fédéraux (p. ex. le Jour du Souvenir). Les succursales de la Banque Scotia seront fermées.

Vais-je pouvoir communiquer avec le service d'assistance si j'ai besoin d'aide le 30 septembre ?

Oui. Notre équipe Vente et service à la clientèle sera disponible le 30 septembre, entre 8 h et 16 h (HE), mais ses capacités seront limitées. La période d'attente pourrait être plus longue qu'à l'habitude. Pour obtenir de l'aide, appelez-nous au 1-800-463-7777 ou écrivez-nous à l'adresse hd.ccebs@scotiabank.com. Veuillez noter que nous répondrons aux courriels dans un délai de 24 à 48 heures ouvrables.

La section Aide d'Accès Scotia, qui contient des documents, des vidéos, des webinaires, des tutoriels et une foire aux questions est disponible 24 heures par jour, tous les jours. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien « Aide » au bas de toutes les pages du site Accès Scotia.

Confidentialité  Notes juridiques  Sécurité  Communiquez avec nous  Aide 

OPÉRATIONS

Les activités liées à la fin du mois de mon entreprise seront-elles touchées par le congé du 30 septembre?

Comme les systèmes canadiens de compensation et de règlement seront fermés le 30 septembre, cela pourrait avoir un effet sur les activités liées à la fin du mois de votre entreprise. Veuillez communiquer avec votre équipe de Relations avec la clientèle pour obtenir plus de renseignements et prendre les mesures nécessaires afin d'éviter toute perturbation des activités de votre entreprise.

Que se passera-t-il si j'ai un paiement de principal et/ou d'intérêt prévu le 30 septembre?

Les paiements de principal et/ou d'intérêt du 30 septembre seront prélevés le 1^{er} octobre.

Que dois-je faire si le décaissement de mon emprunt (p. ex. un prêt, un prêt hypothécaire ou une ligne de crédit) est prévu pour le 30 septembre?

Veuillez communiquer avec votre équipe de Relations avec la clientèle afin de déplacer la date de clôture à un autre jour ouvrable. Aucun décaissement ne sera traité le 30 septembre. Veuillez communiquer avec votre équipe de Relations avec la clientèle afin de modifier votre date de clôture.

Que dois-je faire si j'ai des opérations qui doivent être traitées, décaissées, etc. le 30 septembre?

Ces opérations devront être déplacées à un autre jour ouvrable. Veuillez communiquer avec votre équipe de Relations avec la clientèle afin de prendre les mesures nécessaires.

Que dois-je faire si des TEF, y compris la paie, sont prévus le 30 septembre?

Les TEF, y compris la paie, prévus le 30 septembre devront être modifiés afin qu'ils soient effectués le 29 septembre (ou plus tôt). Veuillez communiquer avec votre équipe de Relations avec la clientèle, avant le 30 septembre, pour modifier la date de ces opérations.

À l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, les services de la Banque Scotia seront-ils les mêmes que lors des autres jours fériés fédéraux, comme le Jour du Souvenir?

Nous continuerons à répondre à vos besoins urgents, comme nous le faisons lors des autres jours fériés fédéraux (p. ex. le Jour du Souvenir). Une équipe réduite de Vente et service à la clientèle sera disponible de 8 h à 16 h (HE) pour vous aider, au besoin. Le Centre de services aux entreprises et les succursales seront fermés.

Que dois-je faire si j'ai des questions ou si j'ai besoin d'aide?

Veillez communiquer avec votre équipe de Relations avec la clientèle, avant le 30 septembre, pour obtenir de plus amples renseignements et pour apporter des modifications à vos opérations prévues à cette date, afin d'éviter que ce nouveau jour férié ne nuise aux activités de votre entreprise.

Le Centre de services aux entreprises sera fermé le 30 septembre. Par conséquent, les demandes de financement ne seront pas traitées et nous ne serons pas en mesure de répondre à vos questions. Veillez communiquer avec votre équipe de Relations avec la clientèle afin de modifier la date de toute opération prévue le 30 septembre.

PAIEMENTS

À quoi dois-je m'attendre si j'envoie ou si je reçois des paiements dans un compte détenu au Canada le 30 septembre ?

Dans la plupart des cas, les paiements seront traités le jour ouvrable suivant, soit le 1^{er} octobre. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la rubrique [Délais de traitement des paiements](#). Pour qu'un paiement soit traité avant le 30 septembre, veuillez modifier sa date de valeur pour le 29 septembre.

À quoi dois-je m'attendre si j'envoie ou si je reçois des paiements dans un compte détenu ailleurs qu'au Canada le 30 septembre ?

Les paiements seront traités selon l'horaire habituel.

Que faire si j'ai des questions spécifiques au sujet de différents types de paiements ?

Reportez-vous à la rubrique [Délais de traitement des paiements](#) ou communiquez avec le service d'assistance en appelant au 1-800-463-7777 ou en écrivant à l'adresse hd.ccebs@scotiabank.com. Veuillez noter que nous répondrons aux courriels dans un délai de 24 à 48 heures ouvrables.

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS

TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FOND (TEF)

Les opérations qui doivent être passées le jeudi 30 septembre 2021 doivent être entrées et traitées avant l'heure limite de 19 h (heure de l'Est), conformément à ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Pour les comptes clients :

Nota : Si le fichier d'entrée contient à la fois des comptes clients et des comptes fournisseurs, la date d'entrée limite doit être celle indiquée ci-après pour les comptes fournisseurs.

Date d'échéance de l'effet	Date d'entrée limite (avant 19 h HE)	Date d'inscription de l'opération (comptes clients)
28 septembre (mardi)	28 septembre (mardi)	28 septembre (mardi)
29 septembre (mercredi)	29 septembre (mercredi)	29 septembre (mercredi)
30 septembre (jeudi)	1 ^{er} octobre (vendredi)	1 ^{er} octobre (vendredi)
1 ^{er} octobre (vendredi)	1 ^{er} octobre (vendredi)	1 ^{er} octobre (vendredi)

Pour les comptes fournisseurs :

Date d'échéance de l'effet	Date d'entrée limite (avant 19 h HE)	Date d'inscription de l'opération (comptes fournisseurs*)
28 septembre (mardi)	27 septembre (lundi)	28 septembre (mardi)

29 septembre (mercredi)	28 septembre (mardi)	29 septembre (mercredi)
30 septembre (jeudi)	29 septembre (mercredi)	30 septembre (jeudi)
1 ^{er} octobre (vendredi)	29 septembre (mercredi)	30 septembre (jeudi)

** Nota : Les dépôts seront disponibles pour les clients de la Banque Scotia (et ceux de la plupart des autres institutions financières) le matin de la date d'inscription de l'opération.*

PAIEMENT PAR TÉLÉVIREMENT

Puisque les bureaux aux États-Unis sont ouverts normalement, les télévirements effectués à partir de comptes tenus aux États-Unis, destinés à des comptes tenus ailleurs qu'au Canada et dont la date d'exécution est le jeudi 30 septembre 2021, seront traités le jeudi 30 septembre selon la procédure normale.

Tous les autres paiements par télévirement dont la date d'exécution est le jeudi 30 septembre 2021 seront traités le jour ouvrable suivant, soit le vendredi 1^{er} octobre 2021.

RELEVÉ ÉLECTRONIQUE QUOTIDIEN (RÉQ)

Vous pourrez effectuer des virements entre comptes ce jour-là. Cependant, les virements seront traités le jour ouvrable suivant. Aucun fichier du service Relevé électronique quotidien (RÉQ) ne sera produit le jeudi 30 septembre 2021.

Fichier RÉQ – Tranche horaire	Date de disponibilité du fichier RÉQ	Prochaine date de disponibilité du fichier RÉQ
6h, 7h 30, 8h	Jeudi 30 septembre 2021 (le fichier comportera toutes les opérations traitées le mercredi 29 septembre 2021)	Samedi 2 octobre 2021 (le fichier comportera toutes les opérations traitées le vendredi 1 ^{er} octobre 2021)
9h, 13h	Mercredi 29 septembre 2021 (le fichier comportera toutes les opérations traitées ce jour-là, jusqu'à l'heure limite)	Vendredi 1 ^{er} octobre 2021 (le fichier comportera toutes les opérations traitées jusqu'à l'heure limite du mercredi)

SERVICE D'ENCAISSEMENT ACCÉLÉRÉ PAR BOÎTE POSTALE

Ce service sera disponible le jour ouvrable suivant, soit le vendredi 1^{er} octobre 2021.

TRANSFERT DE FICHIERS D'IMAGES (TFI)

Ce service sera disponible le jour ouvrable suivant, soit le vendredi 1^{er} octobre 2021.

SERVICES ÉLECTRONIQUES DE RAPPROCHEMENT DES CHÈQUES

Aucune anomalie ne sera signalée le 30 septembre. Les anomalies repérées le 29 et le 30 septembre seront disponibles le 1^{er} octobre et devront être traitées avant 14 h, heure locale, selon la procédure habituelle.

VIREMENT *INTERAC* POUR LES ENTREPRISES

Le service de Virement *Interac* pour les entreprises, qu'il s'agisse de virements uniques ou en lot, ne sera pas touché. Les paiements seront traités comme d'habitude.

FINANCEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

Quelle sera l'incidence de ce nouveau jour férié sur mes opérations de financement du commerce international ?

L'équipe de Financement du commerce international de la Banque Scotia ne sera pas en mesure de traiter les opérations ce jour-là. Par conséquent, toute opération dont la date d'échéance est le 30 septembre sera traitée le jour ouvrable suivant, soit le 1^{er} octobre. Les nouvelles opérations soumises le 30 septembre seront traitées par notre équipe Financement du commerce international dans un délai de deux jours ouvrables. Veuillez soumettre toute opération urgente prévue pour le 30 septembre avant le **mardi 28 septembre**. Pour toute question ou pour obtenir de l'aide, veuillez communiquer avec votre directeur, Relations d'affaires ou votre directeur des ventes, Financement du commerce international.

Quelle sera l'incidence de ce nouveau jour férié sur mes lettres de crédit, mes paiements et mes documents entrants ?

Les lettres de crédit et les paiements entrants seront traités dans un délai de deux jours ouvrables.

FINANCEMENT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Quelle sera l'incidence de ce jour férié sur mes nouvelles opérations de financement de la chaîne d'approvisionnement (FCA) ?

Nous ne serons pas en mesure de répondre aux demandes de financement ou autres le 30 septembre. Les nouvelles opérations prévues pour la fin du mois de septembre doivent être soumises à l'équipe d'Exploitation, FCA avant le **lundi 27 septembre** afin d'obtenir un financement avec une date de valeur du mercredi 29 septembre.

Quelle sera l'incidence de ce jour férié sur le financement de mes opérations FCA existantes venant à échéance le 30 septembre ?

Il n'y a aucune incidence sur les opérations qui ont déjà été traitées et qui viennent à échéance le 30 septembre. Les règlements ou les remboursements dus à cette date seront traités le jour ouvrable suivant, soit le 1^{er} octobre. Veuillez communiquer avec votre directeur, Relations d'affaires si des mesures spéciales doivent être mises en place.